COMMUNE DE
Strassen

A V I S D ' U R B A N I S M E

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par la société à responsabilité limitée ACOM portant sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous le n° 375/1959 et tendant à diviser la parcelle en deux lots d'une contenance respective de 6,44 ares et de 0,27 ares

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 11 juillet 2024, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 24 juillet 2024

le Bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 24 juillet 2024

le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre des Affaires Intérieures conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.